Initiatives ministérielles

«multiculturalisme» désigne la caractéristique fondamentale de la société canadienne qui reconnaît la diversité et l'égalité de tous les Canadiens, sur les plans de la race, de la nationalité d'origine, de l'origine ethnique, de la couleur et de la religion.

C'est la députée de Vancouver-Est qui a proposé cet amendement.

Mais le gouvernement l'a rejeté, de sorte que si tous les ministériels décident de suivre l'ordre donné, l'amendement ne sera pas adopté. Il est malheureux que le gouvernement ne veuille pas reconnaître la diversité et l'égalité de tous les Canadiens, peu importe leur race, leur origine nationale ou ethnique, leur couleur ou leur religion. Je ne sais pas pourquoi le gouvernement refuse de dire cela. Il nous a servi toutes sortes d'arguments procéduraux tirés par les cheveux, mais je ne sais vraiment pourquoi il s'oppose à cette définition du mandat de ce ministère.

Il n'y avait pas de définition dans le projet de loi initial, ce qui est très malheureux à mon avis. Personne n'aurait d'objection si le gouvernement voulait reprendre la définition existante de la citoyenneté qui, je crois, est bien établie dans nos lois. Cependant, le gouvernement ne veut pas, et cela veut dire que le projet de loi ne contient pas de définition sur laquelle le public peut se fonder. Le mandat de ce ministère a peut-être une définition privée que le gouvernement interprétera ou réinterprétera de temps en temps, mais il n'a aucune définition publique.

Cela signifie que le public n'aura pas la possibilité d'évaluer si le ministère ou le ministre font leur travail et peut-être de les critiquer ou de faire des suggestions s'ils ne font pas leur travail. Cela ne sera pas possible parce que le public ne peut pas lire, dans la loi, quel est le travail de ce ministère et de ce ministre.

L'idée d'un ministère du multiculturalisme pourrait être importante. La circonscription de Trinity—Spadina regroupe beaucoup de gens nés dans d'autres pays. On y trouve, pour ne nommer que quelques groupes, un nombre important de Chinois, de Portugais, d'Italiens et de Noirs. Certains sont nés au Canada, d'autres sont nés à l'étranger. On y trouve aussi beaucoup d'Ukrainiens, de Lituaniens, de Latino-Américains et ainsi de suite. Ces groupes veulent l'égalité culturelle avec les autres Canadiens. Ils sont très bien organisés et ce, depuis déjà un certain temps. Beaucoup d'entre eux sont représentés au sein du Conseil ethnoculturel du Canada. Ces groupes et le conseil sont prêts à appuyer pleinement et démocratiquement un programme réel de multicultiralisme, à con-

dition que le multiculturalisme veuille dire la reconnaissance égale des gens de différentes cultures. Nous ne savons pas ce que le gouvernement veut dire par multiculturalisme, même si nous avons quelques indices qui sont un peu troublants.

Les événements des derniers mois ont montré que le gouvernement ne veut pas d'un ministère qui s'occupe de cela. Lorsqu'on a essayé de faire admettre la nécessité de mentionner le racisme, ce fut refusé. D'une façon ou d'une autre, il faut parler de multiculturalisme sans parler de race, alors que les conflits raciaux, au Canada, sont bien plus graves que les conflits entre personnes de même race, mais de langues ou de religions différentes.

Les crimes sont davantages liés à la race. La famine et la pauvreté que l'on impose aux premières nations résultent de leur race et non d'un vague principe multiculturel, mais le gouvernement ne veut pas que l'on mentionne le racisme.

Il refuse également tout organisme de surveillance, tout commissaire. Si le gouvernement a décidé d'être juge et partie, il doit tout de même répondre au cas embarassant de l'Indienne qui a dû faire appel à la Commission des droits de la personne en raison de la façon dont elle avait été traitée par le Secrétariat d'État. Il serait préférable que le Secrétariat d'État autorise un commissaire au multiculturalisme qui examinerait ces choses au lieu qu'il soit nécessaire d'avoir recours à une forme d'appel beaucoup plus sérieuse.

Nous avons cependant un certain nombre d'indices. Selon l'article 5, le ministère fournira des services en matière d'acquisition et de preuve de la citoyenneté canadienne. Cela signifie transférer la citoyenneté d'un groupe administratif à un autre—ce n'est pas un gain et ce sera plus coûteux, car il faudra plus de hauts fonctionnaires.

Le ministre veillera à promouvoir au sein de la société canadienne la compréhension des valeurs inhérentes à la citoyenneté canadienne et à encourager la participation de tous à la vie sociale, culturelle, politique et économique du pays. Rien de nouveau dans tout cela. Le Secrétariat d'État s'en charge depuis des années. Nous n'avons pas réellement besoin d'un autre ministère pour accomplir cette tâche.

Le ministre devra promouvoir au sein de la société canadienne une plus grande conscience de son patrimoine multiculturel et une meilleure compréhension des droits de la personne, des libertés fondamentales et des